



# GATICHANVRE

GRUPE PLANTES & FRUITS



## QUI SOMMES-NOUS ?

La société GATICHANVRE a été créée en 2013 par 6 agriculteurs. Depuis juillet 2021, le Groupe Plantes et Fruits, a repris la société Gatchanvre. Créé en 2018 et basé à Varize, le groupe Plantes et Fruits regroupe 4 structures : la maison mère **PMA28**, **FruitOFood**, **Les Huileries de Beauce (HDB)** et **SN Gatchanvre**.



**HUILERIES  
DE BEAUCE**  
GRUPE PLANTES & FRUITS

Transformée par les **Huileries de Beauce**, la graine est cultivée pour faire de l'huile végétale riche en acide gras, Oméga 3 et 6 (50 à 60% du taux d'huile) et son taux de THC doit être inférieur à 0.2 %. Elle peut être utilisée dans la cosmétique par voie cutanée ou capillaire pour ses bienfaits nourrissants, antioxydants, régénérants...

**Gatchanvre** réalise la première transformation du chanvre : le défibrage de la paille. La fibre ainsi obtenue permet la réalisation de papiers, d'isolants, de routes ou encore de bio composites. L'autre constituant de la paille : la chènevotte alimente les marchés du paillis, de la litière et également le bâtiment pour des enduits, bétons et blocs de chanvre.

## LA CULTURE DU CHANVRE



### FICHE D'IDENTITE

#### 0 pesticide

**Peu d'interventions** entre le semis et la récolte

#### Culture de printemps

Tête de rotation. Cette espèce **améliore le rendement** sur la culture suivante : plus 8 à 10 %

**Réduit l'enherbement** : pouvoir couvrant important !

#### Les sols

Préférer les sols profonds, légers et frais, éviter les sols trop lourds, tassés, compacts, battants et hydromorphes, afin que le système racinaire en pivot se développe et produise un peuplement homogène.



### ITINÉRAIRE TECHNIQUE

Date  
Semoir  
Densité optimale semis direct (100 % germination)  
Quantité de semences semis direct  
Profondeur du semis  
Levée  
Tarifs semences (indicatifs)

Fin Avril à Mi-mai  
A céréales d'écartement 9 à 17 cm  
200 à 250 Plant / m<sup>2</sup>  
50 Kg/Ha  
2 à 3 cm max  
3 – 4 jours  
5,70 €/Kg

Privilégier un sol réchauffé avec des températures avoisinant les 12°C. L'humidité au semis est primordiale pour une levée rapide et homogène : moduler votre date de semis en fonction des prévisions. Si les conditions le permettent, rouler la parcelle après le semis pour créer un contact terre-graine et faciliter la germination.

## Fertilisation

N : 80 à 100 U/ha

## Irrigation

Cette culture est très rustique, avec des besoins assez faibles en irrigation. La plante résiste à la sécheresse et aux grandes pluies. De façon générale, une irrigation au semis peut être bénéfique pour homogénéiser la levée. Positionner ensuite un passage à la floraison pour augmenter le rendement.

## Récolte

4 à 6 semaines après la floraison (Fin-Août à fin Septembre) quand les graines du bas commencent à tomber et celles du haut sont pâteuses.

La graine doit être ventilée le plus rapidement possible après la récolte pour garder sa qualité (2h après maximum).

La paille est pressée en balles parallélépipédiques de 400kg. (L,l,h : 2.40m 1.20m, 0.90m).

Elle est stockée par le producteur jusqu'à son enlèvement par Gatichanvre.

## Désherbage

Un ou plusieurs faux semis



## RÉMUNÉRATION ET RENDEMENTS MOYENS

	Rendements moyens	Biologique	Conventionnel
Chênevis (graine)	800 kg/ha	1 200 €/T	800 €/T
Chênevis aux normes, séché, trié, stocké, livré		1 500 €/T	1 000€/T
Paille	6 T/ha	140 €/T	
Aides PAC	Environ 100 €/ha		



## TARIFS INDICATIFS POUR LA RÉCOLTE

Récolte	280 €/ha
Fanage	22 €/ha
Andainage	20 €/ha
Pressage	12,5 €/botte



## LE CHANVRE ET LA PAC 2023

Le chanvre est intéressant au niveau de la PAC pour les agriculteurs conventionnels. Le chanvre vous apportera le ou les points qu'il peut vous manquer.

Pour atteindre les éco-régimes, un système de points est instauré :

Total des points < 4 : pas d'accès aux éco-régimes

Total des points = 4, niveau de base : entre 52 et 60€/ha dans le cadre des éco-régimes

Total des points = 5, niveau supérieur : entre 72 et 82€/ha dans le cadre des éco-régimes

**5 % de la surface en chanvre = 1 point**

**10 % de la surface en chanvre = 2 points**

Catégories et regroupements de cultures			Barème (TA = Terres arables)	
1	Prairies temporaires + jachères	Prairie temporaire (prairie temporaire de 5 ans ou moins, fétuque, dactyle, phacélie de moins de 5 ans...) Jachères : J5M et J6S y compris jachère mellifère	≥ 5% des TA	2 points
			≥ 30% des TA	3 points
			≥ 50% des TA	4 points
2	Légumineuses à graines et légumineuses fourragères Plantes fixatrices d'azote	Soja, luzerne, trèfle, haricot, pois, pois chiche, lentille, lupin, féverole...	≥ 5% des TA OU > 5ha	2 points
			≥ 10% des TA	3 points
3*	Céréales d'hiver	Selon hiver ou printemps : avoine, blé tendre, blé dur, épeautre, triticale, orge, maïs, seigle... Betterave, pomme de terre Colza, navette d'hiver, moutarde... Tournesol, cameline, oeillette, nyger...	≥ 5% des TA	1 point
	Céréales de printemps		≥ 5% des TA	1 point
	Plantes sarclées		≥ 5% des TA	1 point
	Oléagineux d'hiver		≥ 5% des TA	1 point
	Oléagineux de printemps		≥ 5% des TA	1 point
* si aucune des 5 conditions ci-dessus n'est remplie mais que l'ensemble des 5 catégories de cultures ≥ 10% des TA, compter 1 point				
4	Autres cultures + cultures à potentiel de diversification	Légumes, chanvre, lin, tabac, millet, sarrasin	≥ 5% des TA	1 point
			≥ 10% des TA	2 points
			≥ 25% des TA	3 points
			≥ 50% des TA	4 points
			≥ 75% des TA	5 points
5	Surface totale en terres arables < 10ha		2 points	
6	Prairies permanentes		≥ 10% de la SAU	1 point
			≥ 40% de la SAU	2 points
			≥ 75% de la SAU	3 points

Plafond à 4 points